

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Germain-sur Ecole, légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de M. THOMAS Gérard, Maire

Etaient présents : Gérard THOMAS, Jean HELIE, Pascal DUBOIS, Jean-Paul CULINAS, Josefa BERNEVAL, Sylvain NOYAU, Jean-Christophe BERNON et Françoise HARDY formant la majorité des membres en exercice  
Absente excusée : Claire LELEU

Jean-Christophe BERNON est nommé secrétaire de séance.

## Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance  
Approbation du dernier compte-rendu  
Remplacement de délégués dans les syndicats intercommunaux  
Nomination Correspondant Incendie et Secours, Correspondant tri Ordures Ménagères, Correspondant Schéma directeur pistes cyclables (CAPF)  
Mise en place de la norme comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023  
Convention avec le SDESM pour l'utilisation du SIG (système Informatique Général)  
SDESM : Adhésion de la CC Brie Rivières et Châteaux, de Melun  
Adoption du Plan Communal de Sauvegarde  
Travaux en cours et projets : City stade  
Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs  
Convention Centre de Gestion en partenariat avec l'ADICO pour service de délégué à la protection des données mutualisée  
Moyens de communication entre élus : Interstis, etc  
Tarifs communaux (location SP, concessions)  
Divers : Sinistre Ecole, vols matériels, manifestations festives du printemps, etc

## Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal adopte le précédent compte-rendu du conseil municipal en date du 26 septembre.

## Remplacement d'élus démissionnaires au sein des organismes intercommunaux

SDESM (Syndicat Départemental d'Electricité de Seine-et-Marne)  
Titulaires : Jean-Paul Culinas et Jean Hélie  
Suppléant : Pascal Dubois

Commissions du Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Eco tourisme : Josefa Berneval

Développement local : Josefa Berneval

Il est à noter que certains postes de suppléants dans les syndicats et de commissions de travail ne sont pas pourvus.

#### Correspondants Incendie et Secours, Tri Ordures Ménagères, et Schéma directeur des pistes cyclables dans la CAPF

Jean-Paul Culinas assurera les fonctions de correspondant Incendie et Secours ainsi que correspondant SMICTOM - Tri des Ordures Ménagères.

M. le Maire sera l'élu représentant la commune dans le groupe de travail de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau "Schéma Directeur des pistes cyclables".

#### Norme comptable M57

La mise en place de ce référentiel comptable ne se fera qu'en 2024 maintenant.

#### Convention avec le SDESM pour l'utilisation du SIG

Dans le cadre d'une convention, le SDESM propose de mettre à disposition de notre commune son logiciel "Système d'Information Géographique".

Pouvoir de signature de la convention de mise à disposition donné à l'unanimité des membres présents à M. le Maire.

#### Nouvelles adhésions du SDESM

La Communauté de Communes Brie-Rivières et Châteaux et la ville de Melun ont demandé leur adhésion au SDESM, celui-ci a déjà délibéré favorablement et nous demande de nous prononcer.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité des membres présents.

#### Plan Communal de Sauvegarde

Il s'agit d'un document précisant les actions des différents acteurs communaux dans la gestion de crises en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Le conseil municipal valide ce PCS à l'unanimité des membres présents.

#### Travaux projetés

M. le Maire a proposé de réaliser avec l'aide financière de la région l'implantation d'un citystade sur le plateau multisports communal.

Plusieurs entreprises ont été reçues.

Après les explications de MM. Hélie et Dubois, l'assemblée passe au vote pour le choix de la société retenue : Mefran recueille l'unanimité des membres présents.  
Délibération est prise à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à solliciter le financement auprès de tous les co-financeurs potentiels.

### Recensement de la population

Le recensement débute demain et jusqu'au 18 février. Les agents recenseurs ont été nommés. Il s'agit de M Pinel et Mme Le Roy qui ont déjà effectué celui-ci en 2017.  
Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de leurs indemnités.  
Sachant que l'Etat nous dédommage à hauteur de 700 €, il est proposé et adopté à l'unanimité que l'indemnité allouée à chacun soit de 600 € brut.

Mme Berneval interroge la secrétaire de mairie sur le manque d'information à diffuser sur le site internet communal. M. Hélie poursuit en pointant le retard dans de nombreux dossiers. M. Bernon précise que Mme la secrétaire a été en arrêt de travail en décembre, puis en vacances interrompues par un nouvel arrêt. Malgré cela, la secrétaire a repris son activité professionnelle au bout de 10 jours.

M. Bernon propose à M. Hélie de prendre une secrétaire à mi-temps afin qu'elle puisse travailler en doublette pour une mise au courant des affaires municipales. M. Hélie refuse l'idée ne sachant pas la date de départ en retraite de l'intéressée.

### Convention Centre de gestion de la fonction publique de Seine-et-Marne

Sachant que notre convention avec ADICO pour le RGPD est arrivée à échéance et non renouvelable en l'état, le CDG se propose de porter un nouveau marché pour cette compétence. Les élus demandent plus d'informations non encore obtenues avant de se positionner.

Le centre de gestion propose également aux collectivités de passer une convention unique pour des missions facultatives tel que l'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels.

M. le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer cette convention unique des missions facultatives.

### Moyens de communications entre élus

L'outil de communication Interstis n'est pas utilisé pleinement par tous les élus.  
M. Dubois est en recherche d'un autre mode de communication plus facilement utilisable sur tablettes et téléphone portable.  
Sujet à revoir en commission

### Tarifs communaux

Les tarifs communaux doivent être votés chaque année.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs des concessions au cimetière et de location de la salle polyvalente.

### Divers

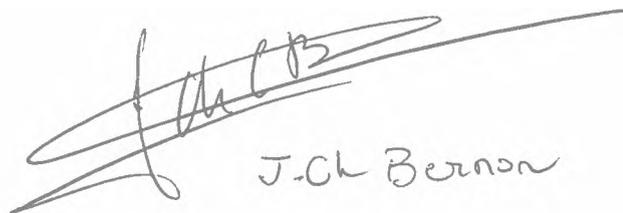
- Sinistre chauffage école : l'expert pour le chiffrage des dommages, notamment au parquet d'une salle de classe, est attendu
- Vol dans le local technique : fin décembre, tout le matériel de l'agent technique communal a été dérobé, les factures ont été fournies à l'assurance et des devis sont demandés
- La Récré Animée organise un Loto le dimanche 19 mars à la Maison du Village
- La brocante se tiendra le dimanche 14 mai
- La fête du village et de l'école aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juillet organisée conjointement par la Récré Animée et la municipalité

M. le Maire propose de clore la séance mais M. Hélie réclame la parole et lui insiste, à plusieurs reprises, pour savoir s'il n'a pas quelque chose à dire. M. Thomas rétorque qu'il parlera hors conseil municipal.

M. Hélie s'appuyant sur un document rédigé reproche à M. le Maire son manque de travail, ses absences, son inefficacité, sa non-communication avec ses Adjoints, l'article paru dans la République de Seine et Marne etc... (voir texte ci-dessous).

Après avoir entendu ces propos quelques peu difficiles et violents, M. le Maire tente d'expliquer sa position, dit qu'il prendra une décision ultérieurement, clôt la séance de conseil à 22h 35.

### DOCUMENT ANNEXE



J.-Ch Bernon

Gérard

Je reviens sur plusieurs points sur notre collaboration :

- A la présentation de tes vœux aux habitants le 7 janvier tu as oublié quelques points importants.

Les projets de la commune pour 2023, les remerciements de l'ensemble du conseil pour son travail et ses décisions toujours bien avisées, le remerciement pour ton 2<sup>ème</sup> adjoint sur sa performance dans son travail, la non-participation de la mise en place, le service et le rangement de la salle avec le prétexte d'avoir encore une fois de plus du monde chez toi.

L'annonce de ta démission pour des raisons de santé un oubli dans la présentation de tes vœux

- Aujourd'hui comme prévu l'annonce de ta démission au conseil de ce jour... encore un oubli de ta part.

- Je te remercie de nous avoir tenu au courant du passage sur le journal de La République et surtout les propos que tu as engagés pour le conseil et la commune sur des travaux non déterminés à savoir l'enfouissement, le dossier multisport encore un oubli... !

Nous avons l'impression d'être totalement exclus des réflexions des projets. Alors je te rappelle que nous sommes Pascal, Jean Paul et moi-même présents tous les matins en mairie pour la réalisation de tous les dossiers, la gestion des urgences, l'organisation des locaux, le suivi de tous les dossiers

Cette situation ne pouvant plus durer, je souhaite que tu respectes ta décision que tu m'as annoncé le 4 janvier dernier.

Je souhaite que cette démission intervienne fin janvier pour une raison d'élection auprès des habitants et aussi la préparation et l'engagement du maire sur la proposition budgétaire 2023.

Jean Hélie